

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC66

présenté par
Mme Calvez

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« assurée en leur sein ou à proximité du lieu de résidence »

les mots :

« assurées en leur sein ou à proximité ainsi qu'à proximité du lieu de résidence de ces personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.